

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1910/SG/FP mettant la disposition du ministre de la Santé Publique un médecin de 2e classe .

n° 74-1910/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 décembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Paul Bonnet, médecin de 2e classe du service de Santé des armées est, pour compter du 21 novembre 1974, date de son arrivée à Djibouti, mis à la disposition du ministre de la Santé publique pour servir en qualité de médecin-chef du dispensaire Farah-Had.